

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2008**

Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Mme ITTAH

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 18 juin 2008 et du rectificatif demandé par M. JEANNE.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal extraordinaire du 25 juin 2008.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 25 juin 2008.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M. JEANNE** indique que M. FAUTRE s'était engagé à faire parvenir le plan d'assainissement. Il ne l'a pas reçu.

M. le Maire prend acte de cette observation. Le document sera fourni dans les meilleurs délais.

Liste des arrêtés pris en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

## **DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU CONTENTIEUX**

1

Protection fonctionnelle à la demande de l'intéressé.

Constitution d'avocat pour représenter l'intéressé dans le cadre d'une procédure engagée suite à un litige survenu à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Désignation de Maître Pierre HAÏK 27, boulevard Saint Michel 75005 Paris pour représenter Monsieur Mouloud HAMANI devant la juridiction judiciaire.

### **Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup>**: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

## **DIRECTION DE LA MEDIATHEQUE**

2

Organisation d'une série d'animations dans le cadre des actions culturelles menées par la médiathèque Jean-Jacques Rousseau, 6, place Lénine 94500 Champigny sur Marne, le 14 juin 2008, intitulée Musiques caribéennes, résistances et influences.

Approbation du contrat de co-réalisation entre l'association Arts Musicaux et Expressions (A.M.E) représentée par sa Présidente, Chantal BASTIANELLI, et la Ville de Champigny sur Marne représentée par Monsieur le Maire.

Approbation du contrat de co-réalisation entre Gérald ARNAUD, journaliste, et la Ville de Champigny sur Marne représentée par Monsieur le Maire.

### **Commissions concernées :**

**6<sup>ème</sup>**: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**1<sup>ère</sup>**: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

## **DIRECTION DE LA CULTURE**

3

Convention portant accord cadre définissant les rapports entre ARCADI et la ville de Champigny sur Marne dans le cadre du dispositif « passeurs d'images » pour l'édition 2008/2009.

### **Commissions concernées :**

**6<sup>ème</sup>**: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**1<sup>ère</sup>**: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

## **DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES**

4

Mission de prestations intellectuelles se rapportant à la réalisation de diagnostics techniques chiffrés sur l'accessibilité des personnes handicapées dans les établissements recevant du public (ERP) et locaux soumis au code du travail.

### **Commissions concernées :**

**4<sup>ème</sup>**: Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions, Politique en direction des seniors, Droits des femmes

**5<sup>ème</sup>**: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

5

Organisation de rencontres citoyennes (mission d'assistance relative à des prestations de recueil de données, d'analyses et d'animation avec les habitants et l'ensemble des acteurs et partenaires de la cité).

Approbation du marché présenté par l'entreprise ci-après : CAMPANA ELEB CONSEIL – 27 rue de la Rochefoucauld – 75009 Paris.

Montant du marché : Minimum : 30 000 € HT Maximum : 200 000 € HT.

### **Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup>**: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

## **DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA PETITE ENFANCE**

**6**

Marché présenté par l'Assistance publique des hôpitaux de Paris en application de l'article 30 du code des marchés publics à intervenir entre la ville de Champigny sur Marne et l'Assistance publique des hôpitaux de Paris pour l'accueil en crèche des enfants du personnel de l'hôpital Saint Antoine 184, rue du faubourg Saint - Antoine – 75571 Paris Cedex 12.

### **Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup>**: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**5<sup>ème</sup>**: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

**4<sup>ème</sup>**: Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions, Politique en direction des seniors, Droits des femmes

**7**

Marché présenté par l'Assistance publique des hôpitaux de Paris en application de l'article 30 du Code des marchés publics à intervenir entre la ville de Champigny sur Marne et l'Assistance publique des hôpitaux de Paris pour l'accueil en crèche des enfants du groupe Hospitalier Necker- enfants malade, 149 rue des Sèvres – 75743 Paris Cedex 15.

### **Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup>**: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**5<sup>ème</sup>**: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

**4<sup>ème</sup>**: Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions, Politique en direction des seniors, Droits des femmes

## **DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME**

**8**

Bureau de Poste sis 54 boulevard du Château.

Bail du 1<sup>er</sup> janvier 1998 arrivé à expiration le 31 décembre 2006 sous le régime de la tacite reconduction jusqu'au 30 juin 2008.

Nouveau bail à intervenir à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008 pour une durée de 9 ans et moyennant un loyer annuel hors taxes et hors charges de 23 483,39 €.

### **Commission concernée :**

**2<sup>ème</sup>**: Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**9**

Convention de transfert de gestion immobilière par le SAF 94 à la ville de Champigny sur Marne de la propriété bâtie sise 12, rue René, cadastrée CQ n° 17 d'une superficie de 642 m<sup>2</sup>, incluse dans le périmètre d'intervention foncière dénommé « abords de la V.D.O (voie de Desserte Orientale) rue René.

### **Commission concernée :**

**2<sup>ème</sup>**: Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**10**

Convention de transfert de gestion immobilière par le SAF 94 à la Ville Champigny sur Marne de la propriété bâtie sise 14 rue René à Champigny-sur-Marne, cadastré CQ n°16 d'une superficie de 967 m<sup>2</sup>, incluse dans le périmètre d'intervention foncière dénommé « abords de la V.D.O. (voie de desserte Orientale) rue René.

### **Commission concernée :**

**2<sup>ème</sup>**: Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**11**

Local sis 1, résidence du plateau 786/986 avenue Maurice Thorez.

Bail consenti à la ville de Champigny sur Marne par l'Office Public de l'Habitat de Champigny sur Marne, propriétaire de ce local pour une durée de 7 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008 moyennant un loyer annuel hors charges et hors taxes de 9000 €.

**Commission concernée :**

**2<sup>ème</sup>** : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**DIRECTION DES FINANCES DU BUDGET ET DES ACHATS**

**12**

Marché à procédure adaptée de prestation de services pour la réalisation des actes spécialisés de biologie médicale.

Approbation du marché par l'entreprise ci-après :

LABORATOIRE BIOMNIS –IMAPASSE DU VERCORS – 69357 LYON CEDEX 07

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup>** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**4<sup>ème</sup>** : Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions, Politique en direction des seniors, Droits des femmes

**13**

Marché à procédure adaptée de toutes prestations de déménagements, manutentions du mobilier pour la commune de Champigny sur Marne.

Approbation du marché présenté par l'entreprise ci-après :

SARL ORGANIDEM – 131 Avenue Charles Floquet – 93150 Blanc Mesnil.

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup>** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**5<sup>ème</sup>** : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

**14**

Marché à procédure adaptée pour l'acquisition et maintenance de matériels d'entretien pour la ville de Champigny sur Marne.

Approbation du marché présenté par l'entreprise ci-après :

SOLIER – 30 rue Gay Lussac – 94430 Chennevières-sur-Marne

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup>** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**15**

Marché à procédure adaptée pour l'acquisition de matériels de sport hors base Nautique

Approbation du marché présenté par les entreprises ci-après :

Lot n°1 « Matériel pédagogique gymnique »

Société AKTIKA – 32 rue Aristide Briand – 94430 Chennevières

Lot n°2 « Matériel pédagogique piscine » matériel flottant

Société LMP – ZI de Toctoucau – 33610 CESTAS

Lot n°3 « Matériel pédagogique piscine » matériel non flottant

Société PAPIER – 100 rue de l'Epine BP 342 – 59336 TOURCOING

Lot n°4 « Matériel pédagogique terrestre »

Société AKTIKA – 32 rue Aristide Briand – 94430 Chennevières

Lot n°5 « Matériel pédagogique patinoire »

Société SPORT CONTEST – 1100 avenue André Lasquin BP 157 – 74704 Sallanches

Lot n°6 « Matériel pédagogique filets »

Société AKTIKA – 32 rue Aristide Briand – 94430 Chennevières

**Commissions concernées :**

**6<sup>ème</sup>** : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**1<sup>ère</sup>** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

## 16

Marché à procédure adaptée pour l'acquisition et maintenance d'équipements de restauration.

Approbation du marché présenté par l'entreprise ci-après :

Les établissements JOB – 6 rue Blanc Murs – 94400 Vitry-sur-Seine.

### **Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup>** : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

**1<sup>ère</sup>** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

## 17

Marché à procédure adaptée pour la mission de suivi-animation du programme social thématique de Champigny sur Marne.

Approbation du marché présenté par l'entreprise ci-après : CODAL PACT – 19, rue de Joly - 94500 Créteil.

### **Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup>** : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**1<sup>ère</sup>** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

## 18

Création d'une régie de recettes instituée au Centre Municipal de Santé M. Tenine, sis 15 rue Marcel et Georgette Sembat pour l'encaissement par les caisses de Sécurité Sociale des remboursements des frais médicaux provenant des CMS Ténine et Rouquès.

### **Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup>** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**4<sup>ème</sup>** : Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions, Politique en direction des seniors, Droits des femmes

## 19

Modification de l'arrêté de création d'une régie de recettes instituée au Centre Municipal de santé M. Ténine, sis 15 rue Marcel et Georgette Sembat à pour l'encaissement des patients (tickets modérateurs...).

### **Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup>** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**4<sup>ème</sup>** : Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions, Politique en direction des seniors, Droits des femmes

## 20

Suppression de la régie d'avances instituée auprès de la Médiathèque Jean Jacques ROUSSEAU, sise place Lénine, pour le paiement des dépenses liées au fonctionnement du service (réalisation de la vitrine, montage des expositions, achats de revues, d'affiches ainsi que des produits alimentaires servis lors de vernissages) ainsi que diverses prestations accordés aux différentes personnes appelées à intervenir auprès de la Médiathèque.

### **Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup>** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**6<sup>ème</sup>** : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

## 21

Régie de recettes pour l'encaissement des droits de voirie, place et stationnement, sise 14 rue Louis Talamoni.

Augmentation du montant de l'encaissement des droits de voirie, place et stationnement.

### **Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup>** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**3<sup>ème</sup>** : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique

22

Régie de recettes instituée au cimetière de Coeuilly, avenue Maurice Thorez, pour l'encaissement des participations aux concessions de terrain et renouvellement de concessions de terrain ainsi que des différentes taxes funéraires.

Modification du mode d'encaissement.

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup>**: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**3<sup>ème</sup>**: Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique

23

Régie de recette instituée au cimetière du centre, rue du cimetière, pour l'encaissement des participations aux concessions de terrain et renouvellement de concessions de terrain ainsi que des différentes taxes funéraires.

Modification du mode d'encaissement.

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup>**: Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**3<sup>ème</sup>**: Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique

**DIRECTION DE LA JEUNESSE**

24

Organisation d'activités en direction des jeunes campinois pendant la période du 7 juillet 2008 au 30 septembre 2008.

Modalités de dépenses et fixation des participations des jeunes.

**Commission concernée :**

**6<sup>ème</sup>**: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

25

Organisation d'un séjour itinérant en Espagne (Sierra de Guarra – Barcelone) en direction de 14 jeunes (11-15 ans) assistés par 3 accompagnateurs pour la période du mardi 8 juillet au mardi 22 juillet 2008.

Modalités de dépenses et de fixation du montant des participations des jeunes :

\* Coût de la prestation (le transport en train, la location de deux mini-bus,

\* Coût l'hébergement, l'assurance, les activités : 12 155 euros : 17 = 715 euros

\* Coût du péage + essence sur place : 560 euros : 17 = 32,94 euros "non inclus dans la convention"

\* Coût de l'alimentation : 2 040 euros : 17 = 120 euros "non inclus dans la convention"

\* Coût total du séjour : 14 755 euros : 17 = 867,94 euros

**Commission concernée :**

**6<sup>ème</sup>**: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

26

Organisation d'un séjour itinérant en Espagne (Sierra de Guarra – Barcelone) en direction de 14 jeunes (11-15 ans) assistés par 3 accompagnateurs pour la période du mardi 8 juillet au mardi 22 juillet 2008.

Convention entre l'association Voyage « Quatre Saisons » 102, bis rue du Président Wilson-92300 Levallois représentée par Mme Emmanuelle PRAT et la Ville de Champigny-sur-Marne représentée par M. le Maire, Monsieur Dominique ADENOT.

**Commission concernée :**

**6<sup>ème</sup>**: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

27

Organisation d'un séjour itinérant (Argelès –Huescas- Sarragosse – Tarragone) en direction de 7 jeunes (15-25 ans) assistés par 2 accompagnateurs pour la période du mercredi 09 juillet au mardi 22 juillet 2008.

Modalités de dépenses et de fixation du montant des participations des jeunes :

\* Cout de l'hébergement sur Argelès + taxe de séjour : 254,50 euros : 9 = 28,27 euros

\* Cout de l'hébergement Espagne + taxe de séjour :1000 euros : 9 = 111,11 euros

\* Coût du péages + essence + location de véhicule : 1640 euros : 9 = 182,22 euros

\* Coût des activités : 1 350 euros : 9 = 150 euros

Coût de l'alimentation : 1 350 euros : 9 = 150 euros

\*Coût total du séjour : 5 594,50 euros : 9 = 621,61 euros

Le montant des subventions escomptées s'élève à 1 050 euros.

\*Coût total du séjour après déductions des subventions :

\*Coût du séjour : 5 594,50 euros – 1 050 = 4 544,50 euros : 9 = 504,94 euros

**Commission concernée :**

**6<sup>ème</sup>**: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**28**

Organisation d'un séjour en direction de 15 jeunes (15-17 ans) assistés par 3 accompagnateurs pour la période du vendredi 18 au vendredi 25 juillet 2008 au centre de vacances « Sous les Pins » - 26, rue de l'Ecolier – 85690 Notre Dame de Monts.

Modalités de dépenses et de fixation du montant des participations des jeunes :

\* Coût de la prestation (hébergement, alimentation et location de V.T.T) : 3 528 euros : 18 = 196 euros

\* Coût de la location de deux mini-bus : 1 000 euros : 18 = 55,55 euros "non inclus dans la convention"

\* Coût du péage plus essence aller/retour : 560 euros : 18 = 31,11 euros "non inclus dans la convention"

\* Coût des activités : 984,30 euros : 18 = 54,68 euros "non inclus dans la convention"

\* Coût total du séjour 6 072,30 euros : 18 = 337,35 euros

**Commission concernée :**

**6<sup>ème</sup>**: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**29**

Organisation d'un séjour en direction de 15 jeunes (15-17 ans) assistés par 3 accompagnateurs pour la période du vendredi 18 au vendredi 25 juillet 2008 au centre de vacances « Sous les Pins » - 26, rue de l'Ecolier – 85690 Notre Dame de Monts.

Convention entre l'association Sous les Pins – 26, rue de l'Ecolier – 85690 Notre Dame de Monts - représentée par le Président, Monsieur Grégory DESCHAMPS et la Ville de Champigny-sur-Marne représentée par le Maire, Monsieur Dominique ADENOT.

**Commission concernée :**

**6<sup>ème</sup>**: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**30**

Organisation d'un séjour en direction de 12 jeunes (15-17 ans) assistés par 2 accompagnateurs pour la période du samedi 19 juillet au samedi 26 juillet 2008 au centre de vacances «Les Olivettes à Argelès (66).

Modalités de dépenses et de fixation du montant des participations des jeunes :

\* Coût de la prestation (hébergement, alimentation) : 3 422,16 euros : 14 = 244,44 euros

\* Taxe de séjour : 100 euros : 14 = 7,14 euros "non inclus dans la convention"

\* Coût de la location de 2 véhicules : 400 euros : 14 = 28,57 euros "non inclus dans la convention"

\* Coût du péage + essence A/R : 570 euros : 14 = 40,71 euros "non inclus dans la convention"

\* Coût des activités : 1 080 euros : 14 = 77,14 euros "non inclus dans la convention"

\* Coût total du séjour : 5 512,16 euros : 14 = 398,01 euros

**Commission concernée :**

**6<sup>ème</sup>**: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**31**

Organisation d'un séjour en direction de 12 jeunes (15-17 ans) assistés par 2 accompagnateurs avec la Caisse des écoles de la ville de Champigny sur Marne pour la période du samedi 19 juillet au samedi 26 juillet 2008 au centre de vacances «Les Olivettes » à Argelès (66).

Convention entre la Caisse des écoles de Champigny sur Marne, sise 37, rue Juliette de Wils, représentée par la Vice Présidente, Mme Valérie ZELIOLI, et la Ville de Champigny sur Marne représentée par le Maire, Monsieur Dominique ADENOT.

**Commission concernée :**

**6<sup>ème</sup>**: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

### 32

Organisation d'un séjour en direction de 15 jeunes (15-17 ans) assistés par 3 accompagnateurs pour la période du samedi 26 juillet au mercredi 30 juillet 2008 au centre de vacances « Sous les Pins » - 26, rue de l'Ecolier – 85690 Notre Dame de Monts.

Modalités de dépenses et de fixation du montant des participations des jeunes :

- \* Coût de la prestation (hébergement, alimentation et location de V.T.T. : 2016 euros : 18 = 112 euros
- \* Coût de la location de deux mini-bus : 550,00 euros : 18 = 30,55 euros "non inclus dans la convention"
- \* Coût du péage plus essence aller/retour : 521 euros : 18 = 28,94 euros "non inclus dans la convention"
- \* Coût des activités : 1 000,00 euros : 18 = 55,55 euros "non inclus dans la convention"
- \* Coût total du séjour : 4 087,00 euros : 18 = 227,05 euros

#### **Commission concernée :**

**6<sup>ème</sup>**: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

### 33

Organisation d'un séjour en direction de 15 jeunes (15-17 ans) assistés par 3 accompagnateurs pour la période du samedi 26 juillet au mercredi 30 juillet 2008 au centre de vacances « Sous les Pins » - 26, rue de l'Ecolier – 85690 Notre Dame de Monts.

Convention entre l'association Sous les Pins – 26, rue de l'Ecolier – 85690 Notre Dame de Monts - représentée par le Président, Monsieur Grégory DESCHAMPS et la Ville de Champigny-sur-Marne représentée par le Maire, Monsieur Dominique ADENOT.

#### **Commission concernée :**

**6<sup>ème</sup>**: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

### 34

Organisation d'un séjour en direction de 12 adolescents (15-17 ans) assistés par 2 accompagnateurs pour la période du lundi 28 juillet au dimanche 03 août 2008 à Fabrèges - 64440 Laruns.

Modalités de dépenses et de fixation du montant des participations des jeunes :

- \* Coût de la prestation (l'hébergement, l'alimentation) : 1 950 euros : 14 = 139,28 euros
- \* Coût de la location de 2 véhicules : 660 euros : 14 = 47,14 euros
- \* Coût du péage + essence A/R : 1 270 euros : 14 = 90,71 euros
- \* Coût des activités : 852 euros : 14 = 60,85 euros
- \* Coût total du séjour : 4 732 euros : 14 = 338 euros

#### **Commission concernée :**

**6<sup>ème</sup>**: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

### 35

Organisation d'un séjour en Auberge de jeunesse à Saragosse en Espagne en direction de 7 jeunes (15-25 ans) assistés par 2 accompagnateurs pour la période du dimanche 10 août au jeudi 21 août 2008.

Modalités de dépenses et de fixation du montant des participations des jeunes :

- \* Coût de l'hébergement sur l'Espagne + taxe de séjour : 1 000 euros : 9 = 111,11 euros
- \* Coût du péage + essence + location de véhicule : 1 900 euros : 9 = 211,11 euros
- \* Coût des activités 800 euros : 9 = 88,88 euros
- \* Coût de l'alimentation : 1 404 euros : 9 = 156 euros
- \* Coût total du séjour : 5 104 euros : 9 = 567,11 euros

Le montant des subventions escomptées s'élève à 1 050 euros.

Coût total du séjour après déductions des subventions :

Coût du séjour 5 104 euros - 1 050 euros = 4 054 euros : 9 = 450,44 euros

#### **Commission concernée :**

**6<sup>ème</sup>**: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

### 36

Organisation d'un séjour à Saint Beauzire (43100) en direction de 15 jeunes (15-17 ans) assistés par 3 accompagnateurs pour la période du lundi 18 août au lundi 25 août 2008.

Modalités de dépenses et de fixation du montant des participations des jeunes :

- \* Coût de la prestation (l'hébergement, l'alimentation) : 4 102 euros : 18 = 227,88 euros
- \* Coût du péage + essence : 660 euros : 18 = 36,66 euros "non inclus dans la convention"
- \* Location d'un véhicule : 427,20 euros : 18 = 23,73 euros "non inclus dans la convention"
- \* Coût des activités : 1 620 euros : 18 = 90 euros "non inclus dans la convention"
- \* Coût total du séjour 6 809,20 euros : 18 = 378,28 euros

**Commission concernée :**

**6<sup>ème</sup>**: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**37**

Organisation d'un séjour à Saint Beauzire (43100) en direction de 15 jeunes (15-17 ans) assistés par 3 accompagnateurs pour la période du lundi 18 août au lundi 25 août 2008.

Convention avec Vacances Léo Lagrange – Ciel – la Gare 43100 Saint Beauzire représentée par le directeur, Monsieur Pierre SPINELLI et la Ville de Champigny sur Marne représentée par le Maire, Monsieur Dominique ADENOT.

**Commission concernée :**

**6<sup>ème</sup>**: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**38**

Organisation d'un séjour en direction de 15 jeunes (15-17 ans) assistés par 3 accompagnateurs pour la période du mercredi 20 août au jeudi 28 août 2008 au centre de vacances « Sous les Pins » - 26, rue de l'Ecolier – 85690 Notre Dame de Monts.

Modalités de dépenses et de fixation du montant des participations des jeunes :

- \* Coût de la prestation (hébergement, alimentation et location de V.T.T.) : 4 050 euros : 18 = 225 euros
- \* Coût de la location de deux mini-bus 1 200 euros : 18 = 66,66 euros "non inclus dans la convention"
- \* Coût du péage plus essence aller/retour : 509 euros : 18 = 28,27 euros "non inclus dans la convention"
- \* Coût des activités : 1 100 euros : 18 = 61,11 euros "non inclus dans la convention"
- \* Coût total du séjour : 6 859 euros : 18 = 381,05 euros

**Commission concernée :**

**6<sup>ème</sup>**: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**39**

Organisation d'un séjour en direction de 15 jeunes (15-17 ans) assistés par 3 accompagnateurs pour la période du mercredi 20 août au jeudi 28 août 2008 au centre de vacances « Sous les Pins » - 26, rue de l'Ecolier – 85690 Notre Dame de Monts.

Convention entre l'association Sous les Pins – 26, rue de l'Ecolier – 85690 Notre Dame de Monts - représentée par le Président, Monsieur Grégory DESCHAMPS et la Ville de Champigny-sur-Marne représentée par le Maire, Monsieur Dominique ADENOT.

**Commission concernée :**

**6<sup>ème</sup>**: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**Intervention de M. JEANNE à propos de l'arrêté n° 5.**

Il a sollicité en commission des finances la transmission du compte rendu de la commission d'appel d'offres.

Il a eu communication ce soir du compte rendu d'ouverture et de jugement des offres.

**Réponse de M. le Maire :**

Il n'y a pas eu de commission d'appel d'offres puisque le seuil du marché ne dépasse pas 206 000 €.

Il s'agit ici d'un marché à procédure adaptée. Conformément à l'article 4c du guide interne des procédures adaptées approuvé par délibération du conseil municipal du 15 décembre 2004, une commission ad hoc se réunit pour ce type de marché.

L'arrêté L2122-22 dont il est question ce soir valide la procédure.

Le compte rendu de la commission susvisée a été donné à M. JEANNE, il est mis à disposition si d'autres élus le souhaitent. Il est également possible de leur transmettre le guide interne des procédures adaptées.

## **DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME**

### **1**

Office Public de l'Habitat de Champigny sur Marne.

Fixation du nombre de membres du conseil d'administration.

Désignation à scrutin public de neuf membres représentant la Commune pour siéger au sein du conseil d'administration de l'office.

#### **Commission concernée :**

**2<sup>ème</sup>** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

### **Rapport présenté par Mme PASQUIER.**

**M. le Maire** précise que le conseil municipal sera appelé par deux votes à se prononcer sur :

- la fixation du nombre de membres du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat (article 1 de la délibération)
- la désignation à scrutin public de 9 membres représentant la commune (article 2 de la délibération)

#### **Candidats présentés par les groupes de la majorité municipale :**

- **6 membres élus au sein du conseil municipal**
  - Mme Nicole PASQUIER
  - M. Jean-Fred LAURENT
  - M. Dominique ADENOT
  - M. Amadou TRAORE
  - Melle Jeannick LE LAGADEC
  - (UMP)
- **3 membres qualifiés dont 1 élu d'une autre collectivité territoriale du ressort de compétence de l'Office**
  - Mme Micheline GERVELAS (élue municipale à Bonneuil S/Marne)
  - M. Jean-Louis BARGERO
  - M. Jean-Baptiste BOICHOT GILLES

**M. SCHMITT** présente sa propre candidature (pour le groupe UMP)

**M. le Maire** indique que la municipalité a choisi de faire ce geste d'ouverture en direction de l'opposition en lui proposant un siège au conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat. Ce n'était pas une obligation, cela témoigne d'une volonté démocratique.

Entrée en séance de Mme AZZI à 20h50.

**M. le Maire** indique qu'il a participé la semaine dernière au congrès des HLM à Cannes. Il a pu constater que l'ensemble du mouvement HLM est mis en difficultés par un budget du logement en diminution considérable.

La loi Boutin en passe d'être votée va provoquer d'énormes difficultés.

Le gouvernement a déjà fait main basse sur 1 milliard de fonds gérés collectivement.

Le livret A pourrait être également l'occasion d'une OPA par laquelle seraient détournés des fonds consacrés avant tout au logement social.

Or, il est nécessaire de relancer la construction.

Dans le contexte actuel de crise économique, les prêts sont difficiles à obtenir.

Que vont devenir notamment les personnes évincées de leur logement HLM parce qu'elles dépassent le plafond de ressources ?

**M. le Maire** conclut : Face à ces motifs profonds d'inquiétude, il faudra se mobiliser pour le droit au logement.

Vote sur la fixation à 17 du nombre de membres du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat (article 1 de la délibération)

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Désignation à scrutin public de 9 membres représentant la commune (article 2 de la délibération)

**M. le Maire** explique les candidatures proposées en ce qui concerne les personnalités qualifiées :

- M. Jean-Louis BARGERO, ancien maire, président jusqu'à maintenant de l'OPHLM.

M. le Maire tient à rendre hommage à son travail

- M. Jean-Baptiste BOICHOT-GILLES qui était précédemment désigné par le Préfet.

Il a travaillé plusieurs années pour l'OPHLM de Champigny. Son expertise et son engagement ont été appréciés, ce qui explique que sa candidature soit proposée.

- Mme Micheline GERVELAS (maire adjointe de Bonneuil) proposée en qualité d'élue d'une autre collectivité territoriale du ressort de compétence de l'office.

La ville de Bonneuil fera une proposition similaire pour son OPAH avec la candidature d'un élu de Champigny.

**Les candidats proposés soit :**

- **6 membres élus au sein du conseil municipal**

- Mme Nicole PASQUIER
- M. Jean-Fred LAURENT
- M. Dominique ADENOT
- M. Amadou TRAORE
- Melle Jeannick LE LAGADEC
- M. Jean-Michel SCHMITT

- **3 membres qualifiés dont 1 élu d'une autre collectivité territoriale du ressort de compétence de l'Office**

- Mme Micheline GERVELAS (élue municipale à Bonneuil S/Marne)
- M. Jean-Louis BARGERO
- M. Jean-Baptiste BOICHOT GILLES

**sont DESIGNES A L'UNANIMITE**

## **DIRECTION DES SPORTS**

**2**

Adoption d'un règlement d'attribution des subventions municipales aux associations sportives.

Mise en place d'une commission consultative en matière sportive.

### **Commissions concernées :**

**6<sup>ème</sup>** Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

**1<sup>ère</sup>** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

### **Rapport présenté par M. SUDRE.**

**M. JEANNE** se félicite que l'on aborde une question de politique générale en matière de sport avec les tarifs en moyenne 40 à 50 % moins élevés que dans les communes voisines. La réflexion pourrait intégrer dans le cadre de l'examen des ressources la possibilité d'augmenter un peu les tarifs des non campinois, les quotients familiaux...

**M. SUDRE** souligne que la proposition de M. JEANNE concernant les non campinois est déjà prise en compte dans la délibération proposée puisque les non campinois ne seront pas comptabilisés au titre des effectifs pour l'attribution de la subvention (2<sup>ème</sup> enveloppe). Malgré l'opposition catégorique du mouvement sportif campinois à une différenciation entre les campinois et les non campinois, la Ville a tenu bon et a maintenu sa volonté de prendre en compte cette différenciation.

### **Adoption du règlement d'attribution des subventions municipales aux associations sportives (article 1 de la délibération)**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **Décision de la mise en place de la commission consultative en matière sportive et composition (article 2 de la délibération)**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## DIRECTION DE LA SANTE

3

Approbation du programme d'actions 2008 en santé publique.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de solliciter les subventions auprès des partenaires financiers, de poursuivre les négociations avec ceux-ci et de signer tous les actes qui en seraient la suite ou la conséquence.

### Commissions concernées :

4<sup>ème</sup> Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions, Politique en direction des seniors, Droits des femmes

1<sup>ère</sup> Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par Mme DUFOUR.**

## ADOpte A L'UNANIMITE

## DIRECTION DES FINANCES, DU BUDGET ET DES ACHATS

4

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association des médecins de Champigny pour le fonctionnement du SAMI (Service d'Assistance Médicale Initiale)

### Commissions concernées :

4<sup>ème</sup> Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions sur les handicaps, Politique en direction des seniors, Droits des femmes.

1<sup>ère</sup> Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par Mme DUFOUR.**

**Mme ITTAH** souligne que le SAMI est une très bonne initiative mais pour assurer sa pérennité, il serait nécessaire que les patients bénéficient du tiers payant.

**M. le Maire** indique que lors de la visite, en janvier 2007, du Ministre Xavier Bertrand qui avait souligné l'exemplarité du SAMI de Champigny - Villiers, il avait lui-même abordé cette question.

Elle fait l'objet d'un débat entre les médecins libéraux et la Caisse d'assurance maladie.

Il serait en effet tout à fait souhaitable d'obtenir la mise en place du tiers payant.

Malgré l'effort financier très important de la Commune qui permet de désengorger les urgences de l'hôpital du secteur, on sent bien les limites de cette intervention. Les personnes en difficultés vont de préférence aux urgences de l'hôpital Saint Camille.

Les moyens de fonctionnement de la structure avaient été l'objet de questions au Ministre.

La santé n'est en effet pas une compétence communale.

La ville s'est engagée cependant fortement dans la mise en place du SAMI (prise en charge du loyer, d'un vigile...)

Il s'agit avec la délibération proposée ce soir de répondre à une nouvelle sollicitation de l'association des médecins de Champigny que le Maire et Mme DUFOUR ont reçu.

Pour assurer sa pérennité, il faut examiner si le financement du SAMI peut entrer dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**5**

Décision modificative n° 2 postérieure au Budget Primitif 2008 - Budget ville.

**Commissions concernées :**

**Toutes**

**Rapport présenté par M. FAUTRE.**

**Les dépenses et crédits afférents à la DM n° 2 postérieure au BP 2008, en particulier :**

- total des dépenses de fonctionnement pour un montant de 50 211,33 euros
- total des recettes de fonctionnement pour un montant de 50 211,33 euros
- total des dépenses d'investissement pour un montant de 13 718,50 euros
- total des recettes d'investissement pour un montant de 13 718,50 euros

**sont adoptés comme suit :**

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés**

**41 votes pour dont 7 procurations**

**(Liste « Ensemble, agir pour Champigny – Liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités » -**

**« Mouvement démocrate – La Passion de Champigny » -**

**Liste « Entente citoyenne »)**

**6 abstentions dont 2 procurations**

**(Liste « Le changement, c'est maintenant »)**

**2 refus de vote dont 1 procuration**

**(Liste « Ensemble, changeons notre ville »)**

### **DIRECTION GENERALE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

**6**

Participation de la Ville de Champigny sur Marne à hauteur de 20 % du coût des postes d'adultes-relais en cours, renouvelés ou créés récemment au sein des associations suivantes :

Proximité (2 postes)

Union Tremplin socioculturelle France (2 postes)

Femmes Relais Médiatrices Interculturelles de Champigny (2 postes)

Soutien Echanges familles collègue Paul Vaillant Couturier (1 poste)

Régie de quartier (3 postes)

**Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup>** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

**6<sup>ème</sup>** Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**Rapport présenté par M. GUERRIER.**

- Participation de la Ville à hauteur de 20 % du coût des postes d'adultes-relais pour les associations : UTSF, femmes relais, Médiatrices Interculturelles de Champigny, Soutien Echanges familles collège Paul Vaillant Couturier, régie de quartier.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- Participation de la Ville à hauteur de 20 % du coût des postes d'adultes-relais pour l'association Proximité

**ADOPTE A L'UNANIMITE des votants**

**Mme ETTORI, membre du bureau de l'association Proximité, n'a pris part ni au débat ni au vote.**

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME**

7

Approbation des conventions de partenariat entre la Région Ile-de-France et la commune de Champigny-sur-Marne d'une part et entre le Département du Val-de-Marne et la commune de Champigny-sur-Marne d'autre part, relatives à des projets de sensibilisation et d'information sur l'emploi.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de signer lesdites conventions.

**Commissions concernées :**

2<sup>ème</sup> Aménagement du territoire et développement urbain, politique du logement et amélioration de l'habitat, développement économique / emploi-insertion, économie solidaire, commerce et marchés aux comestibles, artisanat, tourisme

1<sup>ère</sup> Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par M. DESSEIGNE.**

**M. JEANNE** remercie la municipalité pour la présentation de cette délibération.

Il rappelle qu'il a souvent demandé des éléments chiffrés à l'occasion de diverses manifestations.

Le bilan présenté ce soir est exhaustif et permet d'avoir une lisibilité de l'événement que constitue le Printemps de l'emploi.

**M. JEANNE** souligne aussi la présence d'entreprises privées à cette manifestation.

**M. GASCARD** rappelle que lors des forums précédents (notamment à l'initiative du collègue PV Couturier), les entreprises privées étaient déjà présentes.

**M. DESSEIGNE** remercie M. JEANNE pour son intervention et souligne, pour sa part, la longue tradition de partenariat avec les entreprises privées.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **DIRECTION DE LA SANTE**

**8**

Avenant n°6 à la convention de partenariat entre la Ville de Champigny sur Marne et l'association ABEP.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de signer ledit avenant.

### **Commissions concernées :**

**4<sup>ème</sup>** Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions, Politique en direction des seniors, Droits des femmes

**1<sup>ère</sup>** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par M. GASCARD.**

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**9**

Avenants aux conventions pluriannuelles de financement pour la prise en charge des missions décentralisées de l'Etat : centre de lutte anti tuberculeux, centre de vaccinations, centre d'information de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles.

### **Commissions concernées :**

**4<sup>ème</sup>** Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions sur les handicaps, Politique en direction des seniors, Droits des femmes.

**1<sup>ère</sup>** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par Mme DUFOUR.**

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**10**

Avenant n°1 à la convention entre la Ville de Champigny sur Marne et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val de Marne concernant la prise en charge des actes de biologie de ses Centres de Santé de Choisy le Roi et de Saint Maur par le laboratoire des Centres Municipaux de Santé de la Ville de Champigny sur Marne.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de signer ledit avenant.

### **Commission concernée :**

**4<sup>ème</sup>** Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions sur les handicaps, Politique en direction des seniors, Droits des femmes.

**Rapport présenté par Mme DUFOUR (en l'absence de Mme COLIN).**

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **DIRECTION DE LA JEUNESSE**

**11**

Nouvelle convention « Prestation de Service Accueil de Loisirs » relative aux accueils de loisirs sans hébergement pour les adolescents à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne et la ville de Champigny sur Marne.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

### **Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup>** Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**6<sup>ème</sup>** Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**Rapport présenté par Melle LE LAGADEC.**

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

## **DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES**

**12**

Concession de distribution publique de gaz naturel : application de l'article 32 du cahier des charges de la concession et de l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales concernant le compte-rendu annuel de concession gaz pour l'année 2007 de GrDF.

Demande au conseil municipal de prendre acte du compte-rendu annuel correspondant.

### **Commission concernée :**

**3<sup>ème</sup>** Cadre de vie : espaces publics / réseaux, environnement et développement durable, développement des transports en commun, partage de l'espace public / déplacements, prévention et droit à la tranquillité publique.

**Rapport présenté par M. LECUYER** qui souligne que le rapport présenté est de très bonne qualité.

Il fait cependant état des observations formulées par les membres de la commission consultative des services publics locaux réunie le 29 septembre 2008.

Les membres de la commission ont en effet noté un certain mécontentement des campinois sur les prestations offertes par le concessionnaire.

ex : retards dans les délais d'intervention

absence de bureau d'accueil à Champigny

appel à des sous-traitants....

Ils suggèrent que le conseil municipal fasse une intervention auprès de GrDF pour lui signifier l'insatisfaction des habitants.

Ils soulignent également que le rapport présente une enquête de satisfaction à tempérer.

**M. le Maire** propose au conseil municipal de s'associer aux remarques de la commission consultative des services publics locaux et de les transmettre à GrDF.

**M. GASCARD** ajoute que par contre, GrDF procède sans retard aux coupures de gaz en cas d'impayés.

Le CCAS constate en effet avec inquiétude que de plus en plus de gens sont dans l'incapacité de payer leur facture de gaz malgré les aides départementale et communale (à travers les bons énergie).

Il n'existe pas chez GrDF de cellule sociale comme à EDF.

Cependant, on s'achemine vers une prestation de service minimum pour le gaz comme pour l'électricité.

**M. le Maire** demande que ces remarques soient également communiquées à GrDF.

### **Le conseil municipal prend acte du rapport présenté**

#### **13**

Marché relatif à la réparation et au flocage des poutres et dalles dans le parking de la place Rodin (2 lots).

Dossier de consultation des entreprises.

Mode d'exécution : Marché passé selon une procédure négociée (articles 35-I-5° et 65 à 66 du code des marchés publics).

Montant estimé des travaux : 590 000 H.T (705 640 € T.T.C).

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou à son représentant délégué d'engager la procédure de marché négocié et de signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure, ainsi que tout document s'y rapportant.

#### **Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup>** : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup>** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par Mme ETTORI** qui fait état de la question posée par M. JEANNE en commission des finances.

Ce dernier a demandé si un financement a été sollicité auprès de l'OPAC de Paris.

Il souhaite connaître les modalités de rétrocession à la Ville.

Réponse : Le volume correspondant à l'aménagement de la Place Rodin et des parkings souterrains maintenus a été cédé le 17 mai 2006 par l'OPAC de Paris (aujourd'hui Paris Habitat) à la Ville à l'euro symbolique.

L'OPAC ne verse pas de participation pour cet aménagement.

Les subventions perçues par la Ville sont les suivantes :

- ANRU : 2 millions d'€
- Département : 500 000 € pour la Maison pour tous et 170 500 € pour les espaces verts
- Région : 1 401 580 €
- Caisse d'Allocations Familiales : 354 242 € pour la Maison pour tous qui bénéficie d'un agrément "centre social"

**M. le Maire** estime qu'on est en droit de s'interroger sur le fait que la ville de Champigny supporte seule le poids financier de réparations dues à la dégradation du bâti.

Il faut d'ailleurs se féliciter que la Ville soit intervenue sur le parking et ait ainsi mis à jour la dégradation de la dalle qui aurait pu s'effondrer avec des conséquences dramatiques.

La municipalité est complètement en droit de montrer les efforts de la Ville dans le cadre du renouvellement urbain et de faire inscrire les sommes dépensées au titre de la participation communale à l'ensemble de l'ANRU.

Cet effort financier devra entrer dans la négociation globale notamment lors du prochain comité technique partenarial du 15 octobre.

**M. le Maire** rappelle à cet égard que la Maison pour tous n'a été financée que sur la base du Grand Projet de Ville à un taux non revalorisé d'il y a 10 ans !

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **14**

Ensemble urbain du Bois l'Abbé- Opération de restructuration de la place Rodin.

Avenant n°2 au marché négocié conclu le 11 juillet 2006 avec le groupement conjoint d'entreprises - FRANCE BATIMENT INDUSTRIE/MIEGE et PIOLLET/SIETRAM - représenté par la société F.B.I.- 48 bis avenue de la république - 94500 - Champigny sur Marne – pour l'exécution du lot n°3 « Corps d'état techniques (Chauffage - ventilation, plomberie - sanitaire, électricité - courant fort – courant faible, ascenseurs) » des travaux de restructuration et relatif à la prise en compte de la substitution de la part de marché de la société ISS - ENERGIE à la société CELIUM ENERGIE ILE DE FRANCE - 39, boulevard de la Muette- 95140- Garges-lès-Gonesse.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de conclure et signer ledit avenant n°2.

#### **Commission concernée :**

**5<sup>ème</sup>** Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

**Rapport présenté par Mme ETTORI.**

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **15**

Aménagement du quai Victor Hugo.

Avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement du quai Victor Hugo notifié le 5 novembre 2007 à la société SACER PARIS NORD EST - 13 rue Benoît Frachon - 94500 Champigny sur Marne – pour l'exécution du lot n°1 « démolitions, terrassements, sols et bordures, plantations » des travaux d'aménagement du quai Victor Hugo et relatif à des plus-values d'un montant de 48 292,70 € H.T., soit 57 758,07 € T.T.C.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de conclure et signer ledit avenant n°1

#### **Commissions concernées :**

**3<sup>ème</sup>** Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique

**1<sup>ère</sup>** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par Mme ITTAH.**

## ADOPTE A L'UNANIMITE

**16**

Marché relatif à la maintenance globale et la gestion des installations d'éclairage public, d'éclairage des stades, d'illumination et de signalisation lumineuse tricolore pour les années 2009 à 2013.

Dossier de consultation des entreprises.

Mode d'exécution : Marché passé suivant une procédure d'appel d'offres restreint (articles 33 et 60 à 64 du code des marchés publics).

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou à son représentant délégué d'engager la procédure d'appel d'offres restreint et de signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure, ainsi que tout document s'y rapportant.

**Commission concernée :**

**3<sup>ème</sup>** Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique

**Rapport présenté par M. FUCHS.**

### ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**47 votes pour dont 10 procurations**

**(Liste « Ensemble, agir pour Champigny - Liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités » - liste « Le changement, c'est maintenant » - liste « Ensemble, changeons notre Ville » - liste « Entente citoyenne »)**

**2 abstentions**

**(« Mouvement démocrate. La passion de Champigny »)**

**17**

Marché relatif à la fourniture et à la livraison de plantes à massifs à l'occasion des campagnes de fleurissement de printemps, d'été et d'automne, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 (prestations reconductibles expressément pour 2010, 2011 et 2012).

Dossier de consultation des entreprises.

Mode d'exécution : Marché à bons de commandes, passé suivant une procédure d'appel d'offres ouvert (articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics) :

Montant annuel minimum : 25 000 € H.T (29 900 € T.T.C).

Montant annuel maximum : 70 000 € H.T (83 720 € T.T.C).

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou à son représentant délégué d'engager la procédure d'appel d'offres ouvert et de signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure, ainsi que tout document s'y rapportant.

**Commission concernée :**

**3<sup>ème</sup>** Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

**Rapport présenté par M. LECUYER.**

## ADOPTE A L'UNANIMITE

**18**

Collecte des pneumatiques usagés.

Convention à intervenir avec la société EKOLOGOS pour la collecte, le regroupement et le tri des pneumatiques usagés et stockés sur le site de la déchetterie municipale.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou à son représentant délégué de signer la convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

**Commission concernée :**

3<sup>ème</sup> Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

**Rapport présenté par M. LECUYER.**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**DIRECTION DES FINANCES, DU BUDGETS ET DES ACHATS**

**19**

Confirmation de la garantie communale accordée à Logement Francilien suite au transfert de 4 prêts au profit de Coopération et Famille concernant l'acquisition et l'amélioration de 64 logements au 126/128 rue de Musselburgh pour un montant de 5 792 759 euros.

Capital restant dû au 31 décembre 2007 : 5 535 322,41 euros.

**Commissions concernées :**

1<sup>ère</sup> Finances, marchés et achats publics, personnel communal, nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

2<sup>ème</sup> Aménagement du territoire et développement urbain, politique du logement et amélioration de l'habitat, développement économique / emploi-insertion, économie solidaire, commerce et marchés aux comestibles, artisanat, tourisme

**Rapport présenté par M. BESNARD.**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**20**

Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour les services de communication électroniques.

Mode d'exécution : En application des articles 22, 23, 51 du code des marchés publics.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant d'engager les procédures nécessaires à l'exécution dudit acte constitutif et de signer tous documents s'y rapportant.

**Commission concernée :**

1<sup>ère</sup> Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par M. BESNARD.**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**21**

Acquisition de papier et d'enveloppes pour le fonctionnement des services administratifs, l'imprimerie et les écoles de la ville de Champigny-sur-Marne.

Dossier de consultation des entreprises.

Mode d'exécution : procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles 10, 14, 26, 33, 40, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Montant annuel estimatif hors taxes compris entre 55 000 € HT et 270 000 € HT.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant d'engager la procédure d'appel d'offres ouvert correspondante ainsi que de signer tous les actes qui en seraient la suite ou la conséquence et le marché à intervenir à l'issue de cette procédure.

**Commission concernée :**

1<sup>ère</sup> Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par Mme TERRADE** qui fait état de la question formulée par M. JEANNE en commission des finances.

Il a souhaité savoir si le dossier de marché a prévu de réserver une part de papier recyclé.

Réponse : Les entreprises ont l'obligation de fournir du papier recyclé (pour les 2 lots). Elles doivent également en fournir la preuve en précisant :

- la proportion de fibres recyclées dans les fibres de bois composant le papier
- la proportion de fibres provenant de forêts gérées durablement dans les fibres de bois composant le papier.

Le règlement de consultation stipule à la page 6 que les critères intervenant dans la deuxième enveloppe intérieure pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Libellé	points
1- Qualité au regard des échantillons	30
2- Prix des prestations au regard du bordereau des prix	30
3- Délai de livraison au regard du délai indiqué dans l'acte d'engagement	20
4- Performances en matière de protection de l'environnement au regard du questionnaire environnemental	20

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**22**

Publication par l'intermédiaire d'un prestataire de services spécialisé d'annonces d'offres d'emploi.

Dossier de consultation des entreprises.

Mode d'exécution : Procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles 26, 33, 40, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics, dont le montant annuel estimatif hors taxes serait compris entre 60 000 € HT et 200 000 € HT.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant d'engager la procédure d'appel d'offres ouvert correspondante ainsi que de signer tous les actes qui en seraient la suite ou la conséquence et le marché à intervenir à l'issue de cette procédure.

**Commission concernée :**

1<sup>ère</sup> Finances, marchés et achats publics, personnel communal, nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par Mme TERRADE** qui fait état de la question posée par M. JEANNE en commission des finances.

Il souhaite connaître le nombre de recrutements réalisés chaque année.

Réponse : Une centaine de recrutements par an pour des postes définitifs. 30% des recrutements concernent des catégories A et B et 70 % des catégories C.  
Les annonces d'emploi sont principalement publiées pour les postes de catégorie A et B.  
Il est précisé par ailleurs que le coût des annonces dans la presse est particulièrement élevé notamment dans la presse spécialisée.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**23**

Admission en non valeur de titres de recettes des exercices 1994 à 2008.

#### **Commission concernée :**

1<sup>ère</sup> Finances, marchés et achats publics, personnel communal, nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par M. KUENGIENDA.**

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **DIRECTION DE LA SANTE**

**24**

Remise de dettes contractées envers la ville de Champigny sur Marne au bénéfice de cinq familles pour un montant global de 450 euros.

#### **Commissions concernées :**

4<sup>ème</sup> Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions, Politique en direction des seniors, Droits des femmes

1<sup>ère</sup> Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par M. LAURENT.**

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**25**

Création d'un emploi d'apprenti à la Direction Générale des Services Techniques.

#### **Commission concernée :**

1<sup>ère</sup> Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par Mme TERRADE.**

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**26**

Emploi de chargé de production à la direction de la communication, pourvu par un agent contractuel pour une durée de trois ans.

Modification des conditions de rémunération.

#### **Commission concernée :**

1<sup>ère</sup> Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par Mme TERRADE.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

27

Vœu proposé par les groupes de la majorité municipale pour le retrait du fichier « EDVIGE ».

**Présentation par Mme DUFOUR qui donne lecture du texte du vœu.**

« Devant les mises en garde et protestations de nombreuses associations et syndicats, la signature par des centaines de milliers de personnes d'une pétition dénonçant le « flicage » institué par le nouveau fichier de police EDVIGE (Exploitation Documentaire et Valorisation de l'Information Générale), le gouvernement a édulcoré le texte, sans toutefois le rendre acceptable.

Certes, la nouvelle version du décret est expurgée du fichage des personnes « ayant sollicité ou exerçant un mandat politique, syndical ou économique » ou jouant un « rôle institutionnel, économique, social ou religieux significatif », ainsi que de toute personne ayant été en relation, même fortuite, avec elles. Le recueil des données sur les orientations sexuelles et sur la santé des personnes a également été exclu du projet de nouveau décret.

Pour autant, y figureront bien des données personnelles sur les individus « susceptibles de porter atteinte à l'ordre public » et la vie de ceux qui sollicitent un poste dans une administration sera passée au crible. Le fichage des individus de plus de 13 ans qui constitueraient une menace potentielle pour l'ordre public est maintenu, avec un « droit à l'oubli » non automatique à leur majorité. Le gouvernement met ainsi fin à la protection des mineurs qui prévalait jusqu'à présent.

Par ailleurs, le fichier pourra contenir des informations « à caractère personnel qui font apparaître, directement ou indirectement, les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou l'appartenance syndicales des personnes ».

Sous prétexte de faciliter le travail de la police et de l'administration, chacun reste susceptible de figurer un jour dans ce fichier.

La mise en place d'« EDVIGE » est extrêmement dangereuse pour les libertés individuelles et collectives et son contenu porte une atteinte grave au respect de la vie privée. Cette démarche s'inscrit dans une dérive sécuritaire constatée depuis plusieurs années.

**C'est pourquoi :**

**Le conseil municipal refuse le fichage des hommes et des femmes qui s'engagent et prennent des responsabilités institutionnelles, associatives, économiques, politiques, syndicales ou religieuses.**

**Le conseil municipal refuse le fichage des données relevant strictement de la vie privée des individus.**

**Il refuse que les mineurs puissent être concernés par ce type de fichier de renseignements.**

**Le conseil municipal exige le retrait du décret ayant institué le fichier « EDVIGE ». »**

**M. SCHMITT** estime que le vœu donne une transcription partielle et orientée de la réalité.

Il souligne le caractère excessif de l'appréciation et des mots employés (« flicage »).

Pour lui, le fichier en question est un moyen de prévention ordinaire dans une démocratie dans le cadre d'un processus qui doit garantir les libertés individuelles. Ce type de fichier existe dans tous les pays.

**M. SCHMITT** fait observer enfin que le gouvernement ne s'est pas obstiné dans sa première version. La mise en place et le fonctionnement du fichier est d'ailleurs encadré sous le contrôle du juge.

Pour ces raisons, **M. SCHMITT** et son groupe se prononceront contre le vœu.

#### **Intervention de M. CHEVALIER :**

« EDVIGE est morte ! » pourrait-on dire si l'humour peut trouver sa place dans ma réponse au vœu présenté par la majorité municipale.

En effet le président de la république a demandé au ministre de l'intérieur de revoir sa copie, entre autres :

- exit les informations sur les orientations sexuelles
- exit les informations concernant la santé.

La CNIL doit, d'ici un mois, se prononcer sur le nouveau texte baptisé EDVIRSP (Exploitation documentaire et valorisation de l'information relative à la sécurité publique). Dans l'attente du nouveau texte, il convient d'attendre car ce qui était le plus critiqué a été retiré.

On se demande néanmoins si le but poursuivi par les opposants au texte n'est pas ailleurs ? Pourquoi faire des comparaisons pour le moins hasardeuses avec les fichiers de la STASI ou du KGB à propos d'EDVIGE, pourquoi -et ce sont les termes de Bernard Thibault- parler d'une « société de flicage » ?

Ne souhaitez-vous pas exploiter des craintes paraissant de prime abord justifiées, à fins politiques ?

La présentation d'un vœu et les interventions qui en découlent sont un moyen de faire réfléchir le conseil municipal, aussi nous voulons rétablir certaines vérités.

Les services de la DST et des RG ont fusionné pour devenir la Direction Centrale du Renseignement Intérieur (DCRI). Chaque entité avait depuis toujours des fichiers et EDVIGE se voulait être la fusion des informations contenues dans l'un et l'autre fichier !

A l'adresse d'une partie de la majorité municipale et aussi pour les supporters de François Bayrou, savez-vous qui a écrit ?

« Art. 2 : par dérogation aux dispositions de l'article 1er, sont autorisés, pour les seules fins et dans le strict respect des conditions définies aux articles 3 à 6 du présent décret, la collecte, la conservation et le traitement dans les fichiers des services des renseignements généraux d'informations nominatives relatives aux personnes majeures qui font apparaître :

- les signes physiques particuliers, objectifs et inaltérables, comme éléments de signalement dans les seuls cas visés par le 1° de l'article 3 ;
- les activités politiques, philosophiques, religieuses ou syndicales.

Art.3 : Les informations mentionnées à l'article 2 ne pourront être collectées, conservées et traitées dans les fichiers des renseignements généraux, à l'exclusion de toute autre finalité, que dans les cas suivants :

1° : Lorsqu'elles concernent des personnes qui peuvent, en raison de leur activité individuelle ou collective, porter atteinte à la sûreté de l'Etat ou à la sécurité publique, par le recours ou le soutien actif apporté à la violence ainsi que les personnes entretenant ou ayant entretenu des relations directes ou non fortuites avec celles-ci

3° : Lorsque ces informations sont relatives à des personnes physiques ou morales qui ont sollicité, exercé ou exercent un mandat politique, syndical ou économique ou qui jouent un rôle politique, économique, social ou religieux significatif, sous condition que ces informations soient nécessaires pour donner au gouvernement ou à ses représentants les

moyens d'apprécier la situation politique, économique ou sociale et de prévoir son évolution. »

Ce texte datant de 1991 est signé Philippe Marchand, ministre de l'intérieur, Edith Cresson, premier ministre, qui -si ma mémoire est bonne- sont tous deux socialistes...

C'est de la naïveté, à moins que cela ne soit politicien, de croire qu'un État devant assurer la sécurité de tous puisse se passer d'un service de renseignements et de fichiers ! Nous sommes tous concernés par les fichiers : ceux de l'INSEE, des cartes grises, de la relation clients, de la mairie de Champigny pour les jeunes atteignant 18 ans, ou les plus âgés quand ils ont 60 ans et le summum, celui de FACE BOOK, où de manière personnelle certains d'entre vous ont créé leur fiche. Il faut très certainement diminuer le nombre de fichiers existants et veiller à ce qu'il n'y ait pas de possibilités de croisement des informations recueillies.

Nous voterons contre votre vœu, car il est partial et assorti de contre-vérités. »

#### **Intervention de Mme ETTORI :**

« La prolifération des fichiers de toute nature n'a aucune justification dans un État démocratique et porte sans cesse atteinte aux libertés et aux droits les plus fondamentaux. C'est pour cette raison que notre groupe votera ce vœu. »

#### **Intervention de M. GUERRIER :**

« En effet, il y a toujours eu des fichiers mais il s'agit là de les institutionnaliser par la loi. Ceux-ci prolifèrent (ex : fichier base élèves) et constituent un danger extrêmement important pour notre démocratie. Le fichier EDVIGE a disparu mais la grande majorité de son contenu subsiste dans le nouveau fichier...

C'est la raison pour laquelle le groupe Communiste et partenaires votera ce vœu et continuera à agir contre le nouveau fichier ».

**M. DESSEIGNE** réfute l'accusation de démarche politicienne. Il réagit pour sa part en tant que républicain.

« Nous pourrions tous nous retrouver sur ces valeurs contre une démarche d'atteinte aux libertés.

Le décret a été publié pendant l'été. Certes, le gouvernement est revenu sur les dispositions les plus scandaleuses mais il l'a fait sous la pression de l'opinion publique, de nombreuses associations, de syndicats...

Des centaines de milliers de citoyens ont signé la pétition en ligne contre le fichier EDVIGE. La prévention ordinaire a-t-elle besoin d'un fichier comme EDVIGE qui notamment fiche des enfants représentant un « danger potentiel ».

Le vœu proposé ouvre une réflexion de fond sur la société de demain que nous souhaitons ».

**M. JEANNE** évoque, à son tour, la mobilisation contre le fichier EDVIGE.

La question essentielle est celle de la confiance dans la politique.

Un décret n'a été publié qu'à la demande de la CNIL.

Conformément à la position du président de leur mouvement, les élus du MODEM voteront favorablement ce vœu.

**M. JEANNE** indique qu'à titre personnel, il s'est mobilisé contre le fichier bases élèves à partir des valeurs de démocratie et de protection de l'enfant aux côtés de la CGT Education et de Sud Education.

Le fichier EDVIGE n'est pas non plus acceptable.

**M. JEANNE** conclut : Il faut absolument trouver un juste milieu entre la sécurité publique et le respect de la démocratie et des libertés individuelles.

### Vote sur le vœu

#### **ADOPTE A LA MAJORITE**

**41 votes pour dont 7 procurations**

**(Liste « Ensemble, agir pour Champigny - Liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités » - « Mouvement démocrate. La passion de Champigny » - liste « Entente citoyenne »)**

**8 votes contre dont 3 procurations**

**(Liste « Le changement, c'est maintenant » - liste « Ensemble, changeons notre Ville »)**

### Questions diverses

- **M. JEANNE** évoque les dégradations au PRIJ du Bois l'Abbé dont ont été responsables des jeunes ces derniers jours.

**M. le Maire** explique qu'un litige avec un animateur est à l'origine de ces incidents. Ce n'est pas un problème habituel de violence. C'est un cas de figure. Tous les acteurs sont mobilisés (élus de secteur et de quartier, personnel communal).

Compte tenu du caractère particulier de cette affaire, **M. le Maire** propose de ne pas épiloguer.